



United Technologies

Code de déontologie

Confiance, respect, intégrité.



Nos engagements

Les engagements d'UTC définissent qui nous sommes et comment nous travaillons. Ils orientent nos entreprises et favorisent notre évolution.

Performance

Nos clients sont libres de choisir ; nos performances déterminent leur choix. Nos objectifs sont élevés et ambitieux, nous obtenons de bons résultats, et nous sommes attentifs aux commentaires de nos clients pour nous ajuster au besoin. Nous sommes proactifs et nous prenons des décisions, opportunes et réfléchies, puisque notre avenir en dépend. Nous déléguons les responsabilités là où il faut, entre les mains des personnes en rapport direct avec nos clients et activités.

Innovation

Nous sommes une société d'idées nourries par une volonté résolue envers la recherche et le développement. Les réalisations de nos fondateurs continuent à nous inspirer afin de rechercher la prochaine idée innovatrice, forte et commercialisable. Nous cherchons et partageons des idées ouvertement et apprécions les différences d'expériences et d'opinions.

Opportunités

Les idées et la volonté de réussir de nos employés créent sans cesse de nouvelles opportunités. Nous améliorons constamment ce que nous faisons, sur les plans professionnel et personnel. Nous encourageons le développement des compétences et les relations avec le monde extérieur. La confiance nous incite à prendre des risques, à nous engager sur des chemins nouveaux, à coopérer les uns avec les autres et, toujours, à apprendre des conséquences de nos actions.

Responsabilité

Les entreprises qui réussissent contribuent au bien-être des collectivités. Nous maintenons les plus hautes normes de déontologie, d'environnement et de sécurité à tous les niveaux, et nous encourageons et reconnaissons l'implication de nos employés au sein de leurs communautés.

Résultats

Nous représentons un investissement privilégié, car nous atteignons nos objectifs ambitieux, quelle que soit la conjoncture économique. Nos rapports avec les investisseurs sont honnêtes et directs, et nous respectons nos promesses. Notre société est réaliste et optimiste et nous projetons ces valeurs dans tout ce que nous entreprenons.

Message du président et chef de la direction

Le Code de déontologie, la clé de la culture axée sur la performance

Chers collègues d'UTC,

Les engagements d'UTC définissent qui nous sommes et comment nous travaillons. La *Performance* est notre engagement premier. Nous sommes conscients du fait que nos clients ont l'embarras du choix et que notre performance détermine s'ils NOUS choisissent.

Les principes fondamentaux selon lesquels nous devons respecter la loi, établir des états financiers exacts et complets, et traiter nos clients et autres parties prenantes équitablement sont la pierre angulaire de l'engagement d'UTC en matière de performance. En un mot, il est impossible de réaliser notre performance sans satisfaire à ces exigences.

Le *Code de déontologie* d'UTC ne fait pas qu'exiger que nous nous conformions à la loi. Il incarne notre engagement envers des comportements positifs qui établissent la *confiance*, favorisent le *respect* et font preuve d'*intégrité*. Nous respectons nos engagements, nous communiquons ouvertement et nous agissons de façon responsable. En agissant dans le cadre du *Code*, UTC crée et maintient sa valeur au profit de ses parties prenantes.

Pour toute question ou préoccupation relative au *Code de déontologie* d'UTC, adressez-vous à votre supérieur immédiat, au directeur des Ressources humaines ou à un responsable des pratiques commerciales. Si vous souhaitez soulever une question dans la confidentialité, je vous encourage à téléphoner à un ombudsman d'UTC ou à utiliser le système DIALOG.

Le succès d'UTC repose sur nos efforts collectifs. En travaillant ensemble, nous pouvons faire en sorte que l'éthique constitue la base même de la culture axée sur la performance qui nous distingue.



Louis R. Chênevert
Président et chef de la direction d'UTC

Table des matières

Aperçu	3
Nos principes – Comment les décisions sont prises	4-5
Nos normes de conduite – Comment nous travaillons	6-15
1. Qualité et sécurité	6
2. Marketing et vente	6
3. Protection des renseignements de tiers	7
4. Protection des actifs de la Société	7
5. Exactitude des registres	8
6. Approvisionnement dans le cadre de contrats avec le gouvernement	8
7. Égalité des chances d'emploi	8
8. Environnement de travail	9
9. Vie privée des employés	10
10. Communications aux employés	10
11. Développement des employés	10
12. Rémunération et avantages sociaux	10
13. Conflits d'intérêts	11
14. Négociation des valeurs mobilières et diffusion d'informations privées déterminantes ..	12
15. Représentants	12
16. Partenaires et fournisseurs	12
17. Communications aux actionnaires	13
18. Protection de l'environnement	12
19. Soutien aux collectivités locales	13
20. Participation à la vie politique	13
21. Commerce international	14
22. Lois antitrust	14
23. Lois et coutumes locales	14
24. Civisme et Droits de la personne	15
Notre <i>Code de déontologie</i> – Comment s'y conformer	16-17
Conformité au présent <i>Code de déontologie</i>	16
Questions et préoccupations	16-17
Mise en application du <i>Code de déontologie</i>	17
Index	18-19
Notes	20

Aperçu

Le *Code de déontologie* d'UTC s'applique à UTC et à ses filiales, partout dans le monde. En plus d'énoncer les règles qui régissent nos actions, le *Code* est l'expression de valeurs fondamentales et fournit un cadre au processus de prise de décision. Les principes du *Code* sont détaillés et appliqués dans des *Suppléments au Code* et des politiques intégrées au *Manuel des politiques de la Société* ou au *Guide des finances*.

Les fondements déontologiques des pratiques commerciales d'UTC sont les suivants :

- Nous observons la loi.
- Nous agissons de bonne foi.
- Nous tenons compte des conséquences de nos décisions pour nos actionnaires et nous cherchons des solutions équitables.
- Nous communiquons ouvertement et efficacement avec nos intervenants.
- Nous cherchons toujours à agir avec intégrité et à créer un climat de confiance et de respect mutuel.

L'intégrité, la réputation et les résultats d'UTC dépendent ultimement des actes individuels de nos administrateurs, cadres, employés et représentants dans le monde entier. Chacun est personnellement responsable de l'observation du *Code* et doit répondre de ses actes personnels.



Nos principes – Comment les décisions sont prises

UTC est tenue de satisfaire aux critères les plus élevés en matière de déontologie et de conduite professionnelle. Ce principe vaut pour tous les rapports avec les clients, les fournisseurs, les actionnaires, les concurrents et les collectivités au sein desquelles nous évoluons ; il vaut aussi pour les relations entre employés à chaque niveau de l'organisation.

Nos clients

Nous promettons aux utilisateurs de nos produits et services une qualité et une valeur élevées, des prix compétitifs et des transactions honnêtes. Nous traitons tous nos clients conformément à la loi et à la morale.

Nos employés

Nous traitons les employés équitablement, et fondons notre politique de l'emploi sur l'égalité des chances pour tous les employés. Nous respectons le droit à la vie privée des employés, et traitons ceux-ci avec dignité et respect. Nous nous engageons à offrir à tous les employés des conditions de travail saines et sûres, et un climat propice à une communication franche.



Nos fournisseurs et nos partenaires

Nous traitons nos fournisseurs et nos partenaires équitablement. Nous favorisons l'établissement de rapports commerciaux durables, exempts de discrimination et de dissimulation.

Nos actionnaires

Nous visons à assurer un rendement élevé des placements de nos actionnaires. Nous protégeons la valeur de leurs investissements en utilisant prudemment et en protégeant les ressources de l'entreprise, et en adoptant en affaires une conduite irréprochable du point de vue de la loi et de la morale.

Nos concurrents

Nous livrons à nos rivaux une concurrence vigoureuse, indépendante et loyale, et nous nous efforçons d'optimiser la capacité concurrentielle de nos offres.

Nos collectivités

Nous sommes une entreprise consciente de ses responsabilités sociales dans toutes les collectivités du monde où nous sommes implantés. Nous observons toutes les lois nationales et locales, et nous nous efforçons d'améliorer le bien-être de la collectivité en protégeant les ressources naturelles, en encourageant les employés à participer aux activités communautaires et caritatives, et en exerçant un mécénat d'entreprise.



Nos normes de conduite – Comment nous travaillons

*Les normes de conduite suivantes établissent nos attentes minimales en matière de comportement déontologique. Étant donné que ces normes ne peuvent prévoir toutes les éventualités, elles doivent être interprétées et appliquées dans le cadre des lois et des usages des pays dans lesquels nous exerçons nos activités, ainsi qu'à la lumière des **Engagements**, des **Principes**, des **Suppléments au Code**, des politiques d'UTC et du bon sens. Des arguments comme « tout le monde le fait » ou « ce n'est pas illégal » ne sauraient excuser la violation de ces **Normes**. Chacun doit veiller à éviter à tout moment, dans son travail ou ailleurs, les circonstances et les actions susceptibles de donner une impression d'irrégularité ou de faute risquant de jeter le discrédit sur UTC.*

1. Qualité et sécurité

Les produits d'UTC doivent être conçus, fabriqués et livrés en tenant compte en premier lieu de la sécurité et du bien-être des clients, des utilisateurs de produits, des employés et de toute autre personne qui pourrait en être affectée.

Les unités d'exploitation d'UTC sont responsables de la conception, de la fabrication et de la livraison de produits de qualité. Les essais et inspections nécessaires doivent être effectués correctement.

Ces normes sont reflétées dans les politiques d'UTC concernant les programmes d'assurance de la qualité et le programme de sécurité des produits et des services.

2. Marketing et vente

UTC exerce une concurrence loyale à l'échelle mondiale en s'appuyant sur les mérites de nos produits et de nos services. Nous commercialisons nos produits et services honnêtement, et nous nous abstenons de toute vente conduisant à un comportement illégal ou à une violation des présentes normes.

En nous comparant à nos concurrents, nous prenons soin d'éviter toute déclaration mensongère ou diffamatoire.

Toutes les personnes agissant au nom d'UTC doivent se conformer aux lois relatives aux paiements irréguliers. *Les services de vente et de marketing offerts par des tiers à l'extérieur des États-Unis doivent se conformer à la politique d'UTC sur les représentants commerciaux hors des États-Unis.*

Les cadeaux d'affaires dont la fréquence et la valeur sont raisonnables et conformes aux usages sont généralement autorisés. Toutefois, il est interdit de faire des cadeaux en échange de traitements favorables ou si cela est spécifié par la politique générale du bénéficiaire ou de son employeur.

UTC n'offre ni ne paye de pots-de-vin.

Les cadeaux d'affaires sont discutés dans le Supplément au Code sur l'Offre et l'acceptation de cadeaux d'affaires.

3. Protection des renseignements de tiers

UTC respecte les droits de propriété et les secrets commerciaux légitimes de ses clients, de ses fournisseurs et de tiers. *UTC ne demande, n'accepte, n'utilise et ne divulgue les renseignements exclusifs appartenant à des tiers qu'en conformité avec les politiques d'UTC concernant la Protection des*

informations exclusives *et la* Conformité aux licences d'utilisation de logiciels.

Dans le marché international hautement concurrentiel, la collecte de renseignements sur les concurrents et leurs produits et services est une pratique nécessaire et courante dans le monde des affaires. Cependant, UTC n'utilisera aucun moyen irrégulier tel que le vol ou la falsification pour obtenir ces renseignements. *Voir le Supplément au Code d'UTC concernant la Collecte d'informations sur la concurrence.*

Les renseignements personnels obtenus auprès des clients, des fournisseurs et d'autres visiteurs du site Internet d'UTC et d'autres sites seront protégés conformément à la politique d'UTC relative à la *confidentialité des renseignements personnels obtenus par voie électronique.*

4. Protection des actifs de la Société

Les actifs d'UTC, y compris les biens corporels (tels que les installations, l'argent, les équipements et les systèmes informatiques) et les immobilisations incorporelles (telles que la propriété intellectuelle, les secrets commerciaux, les divulgations d'inventions, les renseignements commerciaux et techniques sensibles, les programmes informatiques, et les connaissances commerciales et procédés de fabrication), seront utilisés correctement et sous réserve de l'autorisation de la direction. Les actifs d'UTC ne doivent pas être employés à des fins personnelles. Toutes les transactions commerciales doivent être autorisées par la direction. En outre, elles doivent être conformes aux délégations de signature et aux processus mis en place aux fins d'examen et d'approbation interne.

EN RÉSUMÉ...

- Nous concevons et fabriquons nos produits et en assurons l'entretien de manière à ce que le reste du monde puisse en dépendre.
- Notre compétitivité est fondée sur le mérite.
- Nous vendons nos produits et nos services avec honnêteté.
- Nous protégeons les actifs d'UTC.

Des lignes directrices additionnelles sont contenues dans les contrats de propriété intellectuelle applicables d’UTC, dans la politique d’UTC concernant la protection des informations exclusives, et dans le Manuel de la politique de la Société et le Guide des finances d’UTC.

5. Exactitude des registres

Les actifs, les dettes, les revenus, les dépenses et les transactions commerciales doivent être inscrits dans leur totalité et avec exactitude dans les livres et registres d’UTC, en suivant les lois applicables, les principes comptables généralement admis et les politiques et procédures financières établies par UTC. Les propositions de budget et les évaluations économiques doivent présenter honnêtement tous les renseignements pertinents se rapportant à la décision préconisée ou sollicitée. Aucuns fonds secrets ou hors livres en espèces ni aucun autre avoir ne doivent être constitués ou conservés dans quelque but que ce soit.

UTC avisera ses clients et ses fournisseurs de toute erreur, et la corrigera promptement sous forme de crédits, de remboursements ou d’autres moyens mutuellement acceptables.

Les registres et les données doivent être conservés ou détruits de manière appropriée, conformément à la politique d’UTC concernant la conservation des registres et des données, et conformément aux exigences des lois applicables.

6. Approvisionnement dans le cadre de contrats avec le gouvernement

UTC se conformera aux lois et règlements régissant l’approvisionnement d’UTC dans le cadre de contrats avec le gouvernement partout dans le monde.

UTC veille particulièrement à se conformer aux règlements uniques et spéciaux régissant les contrats passés avec l’Administration américaine. UTC suivra en tout temps les règlements gouvernementaux sur la concurrence loyale, respectera les restrictions qui s’appliquent aux employés gouvernementaux (p. ex., cadeaux et emploi), livrera des produits et des services conformément aux spécifications, respectera la réglementation gouvernementale en matière de comptabilité et de tarification, réclamera seulement les coûts admissibles et assurera l’exactitude des données soumises.

La déclaration officielle d’UTC ayant trait à la déontologie et à la conduite professionnelle en matière de passation de contrats avec l’Administration américaine contient des directives spécifiques et précise les conditions à observer dans le cadre de ces contrats.

7. Égalité des chances d’emploi

UTC traite équitablement les employés et les postulants à un emploi en se fondant uniquement sur des facteurs liés aux intérêts commerciaux légitimes d’UTC. *La politique d’UTC concernant l’Égalité des chances d’emploi/Égalité professionnelle contient les lignes directrices et précise les exigences à respecter.*

UTC mise sur la qualité et le talent de son personnel pour maintenir un avantage concurrentiel et soutient les initiatives qui favorisent la diversité de la main-d'œuvre, comme cela est décrit dans sa politique sur la *gestion de la diversité des effectifs*.

8. Environnement de travail

UTC s'engage à procurer à ses employés un lieu de travail libre de risques connus pour la santé et la sécurité, et un environnement de travail exempt de discrimination, de harcèlement et de tout comportement personnel contraire à un environnement de travail productif.

Toutes les entités d'UTC du monde entier doivent observer les lois et règlements applicables à la possession et à l'usage d'alcool, de drogues et d'autres substances contrôlées.

Sous réserve des lois locales et de l'approbation du service des Ressources humaines (au siège social d'UTC, dans l'un des principaux secteurs commerciaux d'UTC, ou dans une unité d'exploitation relevant directement de l'un ou l'autre), la direction locale est autorisée à prendre les décisions ayant trait à l'usage d'alcool sur les lieux de la Société. UTC interdit aux employés et à toute autre personne d'être en état d'ébriété lorsqu'elle est sur les lieux de la Société.

UTC interdit aussi tout usage, toute vente, tout achat, tout transfert, toute possession ou présence dans l'organisme de médicaments contrôlés sur les lieux de la Société. Cette interdiction, bien entendu, ne s'applique pas aux médicaments prescrits par un médecin et utilisés conformément à la loi.

EN RÉSUMÉ...

- Nous conservons des registres exacts et complets.
- Nous adhérons rigoureusement aux règlements spéciaux relatifs aux contrats d'approvisionnement avec le gouvernement.
- Nous nous traitons les uns les autres avec équité et respect.
- Nous nous efforçons constamment d'assurer la sécurité sur le lieu de travail.

Les employés qui sont aux prises avec des problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie ou d'autres problèmes personnels ou émotionnels graves ont accès à des services d'aide et de soins.

Des renseignements additionnels sont contenus dans la politique d'UTC portant sur la toxicomanie, l'alcoolisme et l'abus de stupéfiants.

La politique sur les programmes d'aide aux employés décrit les services d'aide et de soins qui sont offerts.

9. Vie privée des employés

UTC respecte le droit à la vie privée de ses employés.

UTC se conforme aux lois en vigueur dans tous les pays où la Société recueille, utilise ou communique des renseignements personnels touchant ses employés. *La politique d'UTC concernant les renseignements personnels sur les employés contient de l'information additionnelle.*

Le comportement personnel, sans rapport aucun à UTC, n'est pas l'affaire de la Société, sauf si ce comportement nuit au rendement de l'employé ou porte préjudice à la réputation ou à l'intérêt commercial légitime d'UTC.

10. Communications aux employés

UTC fournit ponctuellement à ses employés des renseignements sur les résultats de l'entreprise, les performances des produits, les relations avec les clients et les réalisations des employés. Des moyens de communication sont offerts pour encourager les employés à dialoguer et à exprimer ouvertement leurs

opinions, leur degré de satisfaction et leurs préoccupations. Un exemple de ces voies de communication est le Sondage du personnel, qui a lieu généralement tous les deux ans et qui recueille l'opinion des employés sur un large éventail de sujets, tels que la rémunération, la gestion de l'entreprise et l'éthique professionnelle.

11. Développement des employés

UTC s'engage à promouvoir le développement des employés en les aidant à améliorer et à élargir leurs compétences professionnelles et leurs connaissances globales. En plus de la formation traditionnelle et des stages de formation, UTC encourage le développement des employés par le biais du Programme de scolarisation des employés. Dans le cadre de ce programme, UTC paie les frais de scolarité (et certains autres frais) des employés admissibles qui préparent un diplôme dans une institution reconnue, et récompense ensuite les diplômés en leur remettant des actions d'UTC (ou des options d'achat d'actions ou des unités d'actions). *La politique d'UTC relative au Programme de scolarisation des employés contient des renseignements additionnels.*

12. Rémunération et avantages sociaux

UTC attirera, motivera et retiendra des employés compétents et dévoués en offrant des programmes de rémunération et d'avantages sociaux qui sont concurrentiels dans ses marchés internationaux.

13. Conflits d'intérêts

Les administrateurs, cadres, employés et représentants d'UTC doivent faire preuve de loyauté envers la Société et traiter avec les fournisseurs, les clients et toute autre person-

ne de manière à éviter ne serait-ce que l'apparence d'un conflit entre les intérêts privés et ceux d'UTC. *La politique d'UTC sur les conflits d'intérêts définit plus en détail les conflits, fournit des lignes directrices pour des sujets spécifiques et décrit les processus pour résoudre les conflits potentiels.* La politique porte notamment sur la conduite dans les domaines suivants :

- Participation financière directe ou indirecte, ou possession d'actions de fournisseurs, de clients ou de concurrents d'UTC.
- Sollicitation ou acceptation de cadeaux, ou de toute autre forme de rémunération, provenant de fournisseurs, de clients ou d'autres parties qui ont ou qui cherchent à engager des relations commerciales avec UTC (voir le *Supplément au Code* sur les *Cadeaux d'affaires faits par des fournisseurs*).
- Postes d'administrateur, services rémunérés ou bénévoles rendus à une autre société ou organisation.
- Utilisation des actifs de la Société à des fins personnelles (y compris, par exemple, des biens corporels, des informations exclusives, de l'information privée ou des opportunités d'affaires).

Les conflits d'intérêts réels et potentiels doivent être divulgués à UTC aux fins d'examen. En cas de doute, consulter le Bureau des pratiques commerciales.

14. Négociation des valeurs mobilières et divulgation d'informations privées déterminantes

Les administrateurs, cadres, employés et représentants d'UTC doivent protéger

EN RÉSUMÉ...

- Nous communiquons honnêtement avec tous les intervenants.
- Nous encourageons et poursuivons l'éducation continue.
- Nous sommes loyaux envers UTC et nous évitons les conflits d'intérêts.
- Nous utilisons et protégeons adéquatement l'information.

la confidentialité des informations privées déterminantes (qui s'entend de l'information non divulguée par UTC et qu'un investisseur raisonnable jugerait importante pour prendre une décision d'investissement). Ces renseignements doivent être divulgués seulement par l'entremise des porte-parole désignés, qui seraient normalement les cadres supérieurs d'UTC.

Les administrateurs, cadres, employés et représentants d'UTC (et les membres de leur famille immédiate) doivent s'abstenir d'acheter, de vendre ou de négocier des valeurs mobilières s'ils disposent d'informations privées déterminantes.

La politique d'UTC sur la Négociation de valeurs mobilières et la diffusion d'informations privées déterminantes contient des lignes directrices précises.

15. Représentants

Tous les représentants (en plus des administrateurs, cadres ou employés) d'UTC doivent agir au nom d'UTC en se conformant au *Code*.

UTC n'utilisera pas un représentant pour contourner les normes de conduite décrites dans le présent *Code*.

16. Partenaires et fournisseurs

UTC achète le matériel, les fournitures et les services en fonction de leur mérite. Les partenaires, les fournisseurs et les sous-traitants d'UTC doivent être traités avec équité et intégrité, et sans discrimination aucune.

Les personnes qui traitent avec des fournisseurs

existants ou potentiels doivent se conformer à la politique d'UTC relative aux conflits d'intérêts et au Supplément au Code qui porte sur les Cadeaux faits par des fournisseurs.

UTC vise à maximiser les occasions pour les petites entreprises, les petites entreprises défavorisées, les entreprises appartenant à des minorités, à des femmes, à des vétérans, et les entreprises historiquement sous-utilisées, de devenir un fournisseur ou un sous-traitant d'UTC, conformément à sa politique sur la *Passation de contrats avec des entreprises diversifiées*.

17. Communications aux actionnaires

UTC observe toutes les lois, les règles et tous les règlements régissant la publication des renseignements commerciaux. Tous les rapports périodiques, les dossiers et toutes les déclarations publiques, orales ou écrites, doivent être complets, équitables, exacts, opportuns et compréhensibles, et exempts de toute lacune importante. *Toute divulgation publique doit être faite conformément aux politiques d'UTC concernant la négociation de valeurs mobilières et la divulgation d'informations privées déterminantes, les divulgations aux investisseurs en vertu des lois américaines sur les valeurs mobilières et le maintien de la gouvernance d'entreprise et des données financières.*

18. Protection de l'environnement

UTC exerce ses activités dans le monde de manière à protéger l'environnement naturel. Tous les permis requis doivent être obtenus, et les conditions de ces permis doivent être respectées. En outre, des mesures doivent être prises afin de réduire les déchets

au minimum. *Toutes les entités doivent exercer leurs activités, et concevoir et fabriquer leurs produits dans le respect des principes énoncés dans la politique d'UTC en matière d'Environnement, santé et sécurité.*

19. Soutien aux collectivités locales

UTC soutient les organisations et les activités de toutes les collectivités où elle est implantée. Nous soutenons les causes civiques et caritatives méritantes, et les employés sont encouragés à participer personnellement. *Voir la politique d'UTC sur les Contributions aux œuvres caritatives et philanthropiques.*

20. Participation à la vie politique

UTC se conforme à l'ensemble des lois nationales, régionales et locales régissant sa participation à la vie politique. Elle respecte notamment les restrictions ayant pour objet les contributions aux partis politiques, aux comités politiques nationaux et aux candidats.

Les personnes qui établissent au nom d'UTC des relations avec des partis politiques, des candidats, des représentants élus ou des fonctionnaires du gouvernement doivent observer scrupuleusement toutes les lois en vigueur et les politiques d'UTC (*dont le présent Code et la politique d'UTC sur les Relations avec les gouvernements*).

UTC n'offre ni ne paye de pots-de-vin.

UTC encourage ses administrateurs, cadres et employés à être des électeurs informés et à prendre part à la vie politique. Toute participation personnelle aux activités politiques, y compris les contributions de temps ou d'argent, est une décision personnelle et doit être entièrement volontaire.

EN RÉSUMÉ...

- Nous ne contournons pas le *Code*.
- Nous traitons les fournisseurs avec équité et respect.
- Nous contribuons à améliorer la qualité de vie au sein de nos communautés.
- Nous protégeons l'environnement naturel.

21. Commerce international

Divers gouvernements et diverses organisations multinationales contrôlent le mouvement international de marchandises, de produits manufacturés, de données techniques et de services particuliers, et imposent des embargos commerciaux complets ou partiels ainsi que des sanctions économiques à certains pays, certaines entités et des individus ciblés. Ces contrôles peuvent s'appliquer aux importations, aux exportations, aux transactions financières, aux investissements et à d'autres types d'opérations commerciales. UTC observe scrupuleusement toutes ces lois. Nous devons nous rappeler que l'exportation de données techniques peut être électronique, verbale ou visuelle et qu'une exportation peut avoir lieu même s'il n'y a pas de transferts de données techniques entre deux pays. Certains pays interdisent ou contrôlent la réexportation de biens au-delà de leur destination originale.

La politique d'UTC concernant les contrôles des exportations et des importations et les sanctions économiques contient des lignes directrices précises. Voir en outre le Supplément au Code qui traite du Guide de conformité aux mesures de contrôle du commerce international.

Les entités commerciales mondiales adhéreront à la politique d'UTC sur la Conformité aux lois antiboycott des États-Unis.

22. Lois antitrust

UTC doit observer les lois antitrust (également nommées lois sur la concurrence) de tout pays où elle exerce ses activités. Nous ne participons à aucun truquage des soumissions ni à la fixation des prix, à la répartition des marchés, et nous ne profitons pas d'une position dominante sur le marché.

La politique d'UTC de conformité aux lois antitrust interdit spécifiquement les communications avec les concurrents en ce qui a trait à la commercialisation et à la vente de ses produits et services. Nous ne devons pas discuter, par exemple, des prix, des coûts, des profits ou des stratégies commerciales.

Voir également le Supplément au Code sur le Guide antitrust à l'usage des employés et le Guide sur la loi sur la concurrence dans l'Union européenne. Des lignes directrices relatives à la participation aux associations professionnelles sont incluses.

23. Lois et coutumes locales

UTC est une société internationale qui exerce ses activités à l'échelle mondiale dans des marchés souvent assujettis à des lois et à des normes culturelles et sociales qui varient considérablement d'une région à une autre et d'un pays à un autre.

UTC se conforme aux lois nationales et locales des pays où elle exerce ses activités. En cas de conflits avec les lois en vigueur dans différents pays, les Services juridiques doivent être consultés.

UTC n'encourage pas sciemment quiconque à enfreindre la loi ou à commettre des actions frauduleuses, quelles que soient les pratiques locales acceptées.

24. Civisme et Droits de la personne

UTC s'engage à respecter les règles du civisme et croit fermement que l'engagement envers les autres améliore le sort du genre humain. Pour ses employés répartis dans le monde entier, UTC garantit des environnements de travail sûrs et sains, sur la base des normes les plus strictes des exigences des États-Unis, des réglementations en vigueur localement ou des politiques d'UTC. UTC n'engage aucune activité liée au travail des enfants ou au travail obligatoire. Pour ses collectivités dans le monde entier, UTC s'efforce de protéger l'environnement, de maximiser le rendement de ses produits et de réduire les déchets, les émissions, la consommation d'énergie et l'usage de matériaux controversés. Tel qu'il est déclaré dans d'autres sections du *Code*, UTC observe la loi, ne fait preuve d'aucune discrimination en matière de ressources humaines et s'abstient de tout trafic d'influence. Outre ses engagements propres, UTC s'attend à ce que ses fournisseurs directs adoptent les codes de déontologie appropriés. *Voir la politique d'UTC intitulée « Présence sociale »*

EN RÉSUMÉ...

- Nous respectons le *Code*, que nous considérons comme un guide qui nous aide à tenir nos engagements, et non comme un simple ensemble de règles.
- Nous observons la loi, nous agissons de bonne foi, nous communiquons ouvertement et nous visons à obtenir des résultats équitables.
- Nous posons des questions, nous soulevons des préoccupations et nous attirons l'attention sur les problèmes.
- En termes simples, nous établissons un climat de confiance, nous faisons preuve de respect et nous agissons avec intégrité.

Conformité au *Code de déontologie*

Chaque administrateur, cadre, employé et représentant d’UTC partout dans le monde doit se conformer au présent *Code*, et à ses suppléments et politiques d’application.

Les cadres à tous les niveaux d’UTC ont la responsabilité de créer et de promouvoir une culture axée sur des pratiques commerciales déontologiques, d’encourager les communications ouvertes et de faire en sorte que tous connaissent et appliquent le présent *Code de déontologie*.

Tout défaut de se conformer au présent *Code* ou à l’une de ses exigences entraînera des mesures disciplinaires appropriées pouvant aller jusqu’au congédiement. Les mesures disciplinaires sont déterminées par la direction opérationnelle compétente, de concert avec le Bureau des pratiques commerciales, et les principes de justice et d’équité sont appliqués.

Questions et préoccupations

Les questions se rapportant au présent *Code*, à son application dans des circonstances particulières, et au signalement de violations réelles ou suspectées de ce code peuvent être acheminées à n’importe quel niveau de la chaîne de supervision, aux Services juridiques, à un responsable des pratiques commerciales, ou aux Ressources humaines. Il est aussi possible de communiquer avec un ombudsman d’UTC ou d’utiliser le programme DIALOG.

Le programme Ombudsman/DIALOG est en place depuis 1986 et propose un réseau de communications alternatif.

Le programme Ombudsman/DIALOG est confidentiel (en ce qu’il protège l’identité de la

personne soulevant une question), neutre (en ce qu’il ne prend partie ni pour la direction, ni pour le personnel), et indépendant (du fait qu’il fonctionne indépendamment de la direction. En outre, le programme Ombudsman/DIALOG permet de soulever des problèmes ou des préoccupations dans l’anonymat.

Le programme Ombudsman/DIALOG sert exclusivement d’intermédiaire ; la direction est ensuite responsable de faire enquête quant aux préoccupations et problèmes et de répondre aux questions soulevées dans le cadre du programme. Le programme Ombudsman/DIALOG traite de problèmes de nature commerciale de tout ordre, à l’exception de ceux régis par les dispositions d’une convention collective ou par les lois en vigueur. L’identité d’une personne ayant recours au programme Ombudsman/DIALOG est toujours protégée sauf si sa divulgation est exigée par un tribunal ou s’il semble qu’une situation comporte un risque imminent de préjudices graves. Les ombudsmans et les coordonnateurs du programme DIALOG obéissent au *Code de déontologie* et aux normes de pratiques de l’Association internationale des ombudsmans (<http://www.ombudsassociation.org/standards/>).

Les ombudsmans d’UTC, des médiateurs de profession, travaillent principalement au téléphone. On peut les joindre de n’importe où dans le monde aux numéros sans frais répertoriés à la fin du présent *Code*. Les ombudsmans servent d’intermédiaires au niveau des communications pour toutes questions d’une certaine complexité, notamment celles ayant des ramifications juridiques ou exigeant la tenue d’une enquête.

DIALOG est un processus d'accompagnement, sous la responsabilité directe des ombudsmans. DIALOG est un réseau de communication par écrit bidirectionnel et est destiné aux questions moins complexes. Le système DIALOG est disponible partout dans le monde, par correspondance sur formulaires (disponibles dans les boîtes DIALOG présentes dans diverses zones de travail) ou par le biais du système électronique sécurisé et chiffré eDIALOG, sur Internet, à l'adresse suivante : <https://eDIALOG.confidential.utc.com>. Pour assurer une confidentialité intégrale, il est recommandé d'utiliser des ordinateurs autres que ceux de la société pour l'établissement de communications eDIALOG.

Tout administrateur, cadre, employé et représentant est personnellement tenu de signaler à UTC toute violation réelle ou suspectée du présent *Code de déontologie*, de ses suppléments et politiques d'application, ou des lois ou règlements. UTC interdit toute pénalisation des individus qui auront signalé ce qu'ils croient raisonnablement être une violation réelle ou suspectée du *Code*. En outre, UTC interdit toute pénalisation d'un employé qui soulève de bonne foi un fait qui, de son avis, constitue une violation réelle ou suspectée. Toutefois, l'utilisation de ces voies de communication aux fins de rapporter une infraction ne dégagera pas l'employé de sa responsabilité s'il a participé personnellement à une telle infraction.

Les employés d'UTC et toute autre personne qui soupçonnent des irrégularités dans les pratiques comptables de la société, les contrôles comptables internes ou les procédures de vérification, peuvent signaler ces faits à UTC par la poste, par courrier électronique ou en utilisant les numéros sans frais indiqués

sur le site Internet d'UTC à l'adresse www.utc.com. Les employés d'UTC peuvent aussi communiquer avec un ombudsman ou utiliser DIALOG.

Mise en application du *Code de déontologie*

Le présent *Code de déontologie* a été adopté par le Conseil d'administration d'UTC et s'applique partout dans le monde. Le sigle « UTC », tel qu'il est utilisé dans le présent *Code*, comprend les entités contrôlées par UTC. Le *Code* s'applique à tous les administrateurs, cadres, employés et représentants, y compris les consultants et les agents.

Le vice-président des pratiques commerciales d'UTC a la responsabilité de l'application du présent *Code* au moyen des *Suppléments au Code*, du *Manuel de la politique de la Société* et (en collaboration avec les services financiers) du *Guide des finances d'UTC*.

La dispense de tout ou partie du *Code de déontologie*, de la politique sur les conflits d'intérêts, et d'autres politiques diverses établies dans le cadre de l'application du *Code*, ne sera accordée qu'à titre exceptionnel et seulement après approbation du vice-président des pratiques commerciales d'UTC. Toute dispense concernant des administrateurs ou des cadres dirigeants doit être approuvée par le vice-président des pratiques commerciales ainsi que par le conseil d'administration ou un comité de direction, et être divulguée promptement, comme l'exigent la loi, les règlements et la politique d'UTC.

Index

- Actifs, 7, 8, 11
- Actionnaire(s), 3, 4, 5, 12
- Actions frauduleuses, 15
- Activités communautaires et caritatives, 5, 13
- Activités politiques, 14
- Administrateurs, 3, 11, 12, 14, 16, 17
- Alcool et drogues, 9, 10
- Antitrust, 14
- Approvisionnement dans le cadre de contrats avec le gouvernement, 8, 9
- Cadeaux, 6, 8, 11, 12
- Civisme, 15
- Clients, 4, 6, 7, 8, 10, 11
- Collectivités, 4, 5, 13
- Commerce international, 14
- Comptabilité, 8
- Conflits d'intérêts, 11, 12, 17
- Contrôles des exportations et des importations et sanctions économiques, 14
- Développement des employés, 10
- DIALOG, 16, 17 et couverture arrière
- Discrimination, 5, 9, 12
- Diversité, 9
- Divulgateion, 7, 12
- Droits de la personne, 15
- Égalité des chances d'emploi, 8
- Égalité professionnelle, 8
- Environnement de travail, 9
- Environnement, santé et sécurité, 132
- Exactitude des registres, 8
- Fournisseurs et sous-traitants, 12
- Fournisseurs, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13
- Gouvernance d'entreprise, 12
- Gouvernement, 8, 9, 13, 14
- Informations exclusives, 7, 8, 11
- Informations sur la concurrence, 7
- Investisseurs, 12
- Lois et coutumes, 15
- Marketing et vente, 6
- Négociations des valeurs mobilières, 12
- Ombudsman(s), 16, 17 et couverture arrière
- Paiements irréguliers, 6
- Partenaires, 5, 12
- Participation à la vie politique, 13
- Pénalisation, 17

Pots-de-vin, 6, 14

Pratiques commerciales, 3, 11, 16, 17 et
couverture arrière

Programme de scolarisation des employés, 10

Programmes d'aide aux employés, 10

Propriété intellectuelle, 7, 8

Protection de l'environnement, 13

Protection des actifs de la Société, 7

Protection des renseignements, 6

Qualité et sécurité, 6

Questions et préoccupations, 16

Registres, 8, 9

Rémunération et avantages sociaux, 10

Renseignements personnels, 7, 10

Représentants élus, 13

Représentants, 3, 6, 11, 12, 16, 17

Responsabilité sociale – voir Civisme

Santé, 9, 13

Vie privée, 4, 10

Contacts

Les questions concernant l'application ou l'interprétation du présent Code de déontologie doivent être soumises par l'entremise des membres de la supervision, du conseiller juridique de l'entité, du responsable des pratiques commerciales de l'entité, ou du Bureau des pratiques commerciales d'UTC, au (860) 728-6485 ou à l'adresse bpo@corphq.utc.com.

Les ombudsmans d'UTC sont accessibles partout aux numéros sans frais suivants :

Asie-Pacifique et Australasie
1 800 871-9065

Europe, Moyen-Orient et Afrique
1 888 553-3335

Amériques
1 800 458-4299

Si vous appelez de l'extérieur des États-Unis, vous devez d'abord composer l'indicatif d'accès direct AT&T approprié qui se trouve sur le site www.business.att.com.

Vous pouvez également soumettre un formulaire DIALOG par écrit en utilisant le matériel qui se trouve dans les établissements d'UTC, ou par Internet à l'adresse <https://edialog.confidential.utc.com>.

Le *Code* et les *Suppléments au Code* sont accessibles au public en ligne à l'adresse www.utc.com. Le *Code*, les *Suppléments au Code*, le *Manuel de la politique de la Société* et le *Guide des finances* sont accessibles aux employés sur le site intranet d'UTC.

Pour plus de détails sur la responsabilité de la société, rendez-vous à www.utc.com, puis cliquez sur « Corporate Responsibility ».

Publié par le Bureau des pratiques commerciales

United Technologies Corporation
United Technologies Building
Hartford, CT 06101 USA

La présente brochure est publiée non seulement en français, mais aussi en allemand, anglais, arabe, bulgare, catalan, chinois, coréen, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, grec, hindi, hongrois, indonésien, italien, japonais, malais, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, russe, slovaque, slovène, suédois, tchèque, thaï, turc, ukrainien et vietnamien.

